

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

5 & 6 février 2019 Expo Houten

Nous voulons participer au Salon Néerlandais des Paquets de Noël 2019
(La participation n'est définitive que lorsque votre inscription a été approuvée et confirmée par l'organisation)

Nom de l'entreprise	
Personne à contacter	
Adresse	
Code postal et ville	
Numéro de téléphone	
Adresse e-mail	
Numéro de TVA	
Souhaiter nom sur le stand	

Veuillez cocher votre type de stand et la taille de votre stand

Système de construction blanc		Prix*	Système de construction noir**		Propre système de construction		Prix*
	Taille du stand	€				Taille du stand	€
<input type="checkbox"/>	4 x 2 m.	1.300,00	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	4 x 2 m.	1.100,00
<input type="checkbox"/>	5 x 2 m.	1.600,00	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	5 x 2 m.	1.400,00
<input type="checkbox"/>	6 x 2 m.	2.000,00	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	6 x 2 m.	1.800,00
<input type="checkbox"/>	7 x 2 m.	2.200,00	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	7 x 2 m.	1.950,00
<input type="checkbox"/>	8 x 2 m.	2.500,00	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	8 x 2 m.	2.200,00
<input type="checkbox"/>	3 x 3 m.	1.550,00	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	3 x 3 m.	1.350,00
<input type="checkbox"/>	4 x 3 m.	2.000,00	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	4 x 3 m.	1.800,00
<input type="checkbox"/>	5 x 3 m.	2.350,00	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	5 x 3 m.	2.100,00
<input type="checkbox"/>	6 x 3 m.	2.800,00	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	6 x 3 m.	2.500,00
<input type="checkbox"/>	... x ... m.	145,00 p/m ²	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	... x ... m.	130,00 p/m ²

Système de construction y compris
Moquette de couleur anthracite sur le stand
Nettoyage du stand avant et pendant le salon
1 spot par 4 m²
1 prise de courant 220V / 3KW
1 table haute et 2 tabourets de bar
1 badge exposant par 6 m²
1 x contribution média

Propre système de construction y compris
Moquette de couleur anthracite sur le stand
Nettoyage du stand avant et pendant le salon
1 prise de courant 220V / 3KW
1 badge exposant par 6 m²
1 x contribution média

*Prix HT

**Supplément de 25,00 € par m²

Le soussigné est autorisé à signer au nom de l'entreprise, a pris connaissance et est d'accord avec les conditions de participation.

Date :

Ville :

Nom :

Signature :

Conditions de participation au Salon Néerlandais des Paquets de Noël 2019

Ces conditions de participation au Salon Néerlandais des Paquets de Noël 2019 sont extraites du Règlement Général, déposé auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eindhoven le 1er mai 1996 sous le numéro 4274/96, qui s'applique à toutes les transactions conclues avec nous. Une copie sera envoyée gratuitement sur demande.

1. Le formulaire d'inscription pour la participation (y compris les annexes) doit être reçu par FairExpo B.V. (ci-après dénommée FairExpo) au plus tard le 25 janvier 2019.
2. L'acceptation de l'inscription est effectuée de manière indépendante par FairExpo. Elle se réserve le droit de refuser la participation. La répartition des stands et l'emplacement des stands sont effectués par FairExpo qui se réserve le droit de modifier et/ou d'ajuster l'aménagement du hall jusqu'à 5 jours avant le premier jour du salon. Un participant ne peut jamais revendiquer un certain stand et/ou un emplacement de stand. Des engagements contraignants ne sont pas pris par FairExpo.
3. Les exposants qui se sont inscrits avec une demande pour un emplacement particulier et qui ne remplissent pas les conditions de paiement perdent le droit de réclamer cet emplacement.
4. Le salon se tiendra les mardi 5 et mercredi 6 février 2019. Les horaires d'ouverture sont pour les deux jours de 10h00 à 17h00. Les exposants sont tenus d'avoir leur stand entièrement installé et prêt pour le salon avant le mardi 5 février 2019 à 9h30 au plus tard.
5. Le montage du salon par les exposants ayant un propre stand aura lieu le lundi 4 février 2019. L'heure à laquelle l'installation du stand peut commencer sera annoncée par un briefing environ 4 semaines avant le début du salon.
6. Les personnes installant elles-mêmes leur stand doivent présenter un dessin de leur stand à FairExpo deux semaines avant le salon afin de déterminer s'il est conforme aux directives des Pompiers et de la Commission des bâtiments.
7. Le démontage du salon aura lieu le mercredi 6 février 2019 après la clôture du salon. Le hall d'exposition sera alors ouvert jusqu'à 22h00.
8. La sous-location du stand n'est pas autorisée, sauf après consultation et autorisation de FairExpo. Si deux entreprises souhaitent exposer sur un même stand, la surface du stand pris doit être d'un minimum de 14 m².
9. Une inscription ne peut être modifiée ou retirée unilatéralement par un participant. Si un participant souhaite annuler son inscription, une demande écrite doit être envoyée à FairExpo par recommandé. Celle-ci peut accepter une demande d'annulation à condition que des frais d'annulation soient payés par le participant concerné. Ces frais sont de : 50% du montant total de la location y compris toutes les installations, après la confirmation de la participation par FairExpo et en cas d'annulation jusqu'au 1er janvier 2019 ; et 100% du montant total de la location y compris toutes les installations, après confirmation de la participation par FairExpo et en cas d'annulation à partir du 1er janvier 2019.
10. Facturation :
 - a. Si l'inscription est faite avant le 1er août 2018, l'exposant participera à l'opération de pré-enregistrement. L'acompte de 50% sera envoyé le 2 août 2018.
 - b. Si l'inscription est faite après le 1er août 2018, l'acompte de 50% sera envoyé après que la participation ait été approuvée et confirmée par l'organisation.
 - c. L'exposant recevra la facture restante de 50% début janvier 2019 ;
 - d. Si l'inscription est faite après le 1er décembre 2018, l'exposant recevra la facture de 100% du montant ;
 - e. Toutes les factures doivent être payées dans les 8 jours suivant la date de facturation.
11. L'annulation de la participation au salon dans les 72 heures précédant l'ouverture du premier jour du salon sera considérée comme une non-présence. Dans ce cas, des frais de non-présence de 2.000,00 € HT doivent être payés.
12. Si le participant n'a pas payé les sommes dont il/elle est redevable dans les délais prévus, FairExpo est en droit de retirer une inscription et/ou de ne pas mettre d'espace de stand à disposition, sans préjudice du droit de FairExpo au paiement de ces montants. Le remboursement de montants déjà payés ne peut dans ce cas être réclamé par les participants.
13. Chaque participant est responsable et doit souscrire une assurance adéquate contre tout dommage et/ou vol, et préserve FairExpo de toutes les réclamations que d'autres, en relation avec ses actions, pourraient faire valoir contre FairExpo.
14. FairExpo se réserve le droit de donner des instructions aux participants du salon ou de prendre des mesures dans le cadre de la Santé Publique et la Prévention des Incendies ou des mesures et/ou directives adoptées par le Gouvernement. Les participants doivent se conformer à ces instructions ou suivre les mesures prises par FairExpo. Les instructions et les mesures de FairExpo dans ce cadre ne peuvent jamais constituer une raison de résilier le contrat ou de réclamer une indemnisation.
15. FairExpo a le droit irrévocable en cas de deuil national et/ou à la suite d'autres directives, obligations ou interdictions émises par le gouvernement, de changer la date du salon ou d'annuler le salon à sa seule discrétion, sans que l'exposant puisse résilier son contrat ou renoncer à ses obligations envers FairExpo.
16. FairExpo se réserve le droit dans l'intérêt du salon de modifier à sa seule discrétion la date, le lieu ou les horaires d'ouverture du salon (mentionnés dans les articles 4 et 5), sans que l'exposant puisse résilier son contrat ou renoncer à ses obligations envers FairExpo.
17. FairExpo se réserve le droit à sa seule discrétion, dans l'intérêt du salon, de transférer les droits d'organisation du salon à une tierce personne, sans que l'exposant puisse résilier son contrat ou renoncer à ses obligations envers FairExpo.
18. Les participants confirment en s'inscrivant pour la participation au Salon Néerlandais des Paquets de Noël 2019 qu'ils ont pris connaissance de ces conditions de participation et sont d'accord avec leur contenu. Dans tous les cas où ces conditions s'écartent du règlement général de FairExpo, ces conditions s'appliquent.
19. Dans tous les cas où ces conditions de participation ne prévoient pas ou sont considérées peu claires, la décision revient à FairExpo.

NEDERLANDSE
Kerstpakkettenbeurs

Pour toute question ou autres informations, vous pouvez contacter FairExpo (tél : +31 570 66 51 70 ou +31 651 23 13 68)

FairExpo B.V. | Meidoornkade 24
3992 AE Houten | 0570 66 51 70

info@nederlandsekerstpakkettenbeurs.nl
www.nederlandsekerstpakkettenbeurs.nl